



Mairie D'ATTIGNAT-ONCIN
470 Route du Chef Lieu
73610 ATTIGNAT-ONCIN

☎ 04 79 36 07 69
✉ mairie.attignat-ocin@orange.fr

COMMUNE DE ATTIGNAT-ONCIN

Décision n°2024-DEC-006 portant demande de subventions

Le Maire de Attignat-Oncin,

VU l'article L. 2122-22, 26°, du Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 2 juin 2020 autorisant Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, à demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions ;

VU la décision n°2024-DEC-006 en date du 31 janvier 2024 portant demande de subventions ;

CONSIDERANT qu'il convient de procéder aux demandes de subventions relatives aux projets à réaliser et de remplacer la décision susvisée qui s'avère insuffisamment précise ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Il est procédé à des demandes de subventions auprès du Conseil Savoie-Mont-Blanc, concernant les projets 2024-2025 de la bibliothèque municipale :

- en matière de développement des collections à destination de la petite enfance d'une part, dont le coût s'élève à 857, 42 euros HT, et de développement des collections de mangas d'autre part, pour un coût de 939,35 euros HT ;
- en matière de mobilier, en lien avec le développement des collections, pour un projet total estimé à 1239, 20 euros HT.

ARTICLE 2 : La décision n°2024-DEC-006 en date du 31 janvier 2024 est abrogée.

ARTICLE 3 : Monsieur le Maire est autorisé à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

ARTICLE 4 : La présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent un délai de deux mois à compter de son affichage.

Fait à Attignat-Oncin, le 08 mars 2024

Le Maire de Attignat-Oncin,

Thomas ILBERT

